LOUIS LEPINGLEUX

1752-1826

Le contrat de mariage

UN NOTAIRE RÉVOLUTIONNAIRE

Il existe aux archives municipales du Lude, un registre portant la cote D 74, qui contient les discours, rapports et écrits de Louis Victor LEPINGLEUX, qui fut notaire au Lude sous la Révolution et l'Empire et aussi maire pendant la période des « Cent Jours », à la fin du premier Empire.[1]

Ses écrits, tels que nous allons le constater, nous prouvent qu'il est complètement acquis à la cause de la Révolution, et son style enflammé nous rappelle celui des orateurs bien connus de cette époque.

Quand la Révolution éclate en 1789, Louis Victor Lepingleux est établi notaire royal au Lude, depuis le 15 juin 1787, après quelques années d'exercice au Lude en qualité de « juré priseur », (celui qui estimait les biens avant les ventes).

Né à Vaas, le 1er août 1752[2], il est le fils aîné de Louis, marchand, et Angélique Bouteiller, mariés le 13 septembre 1751 à Vaas.

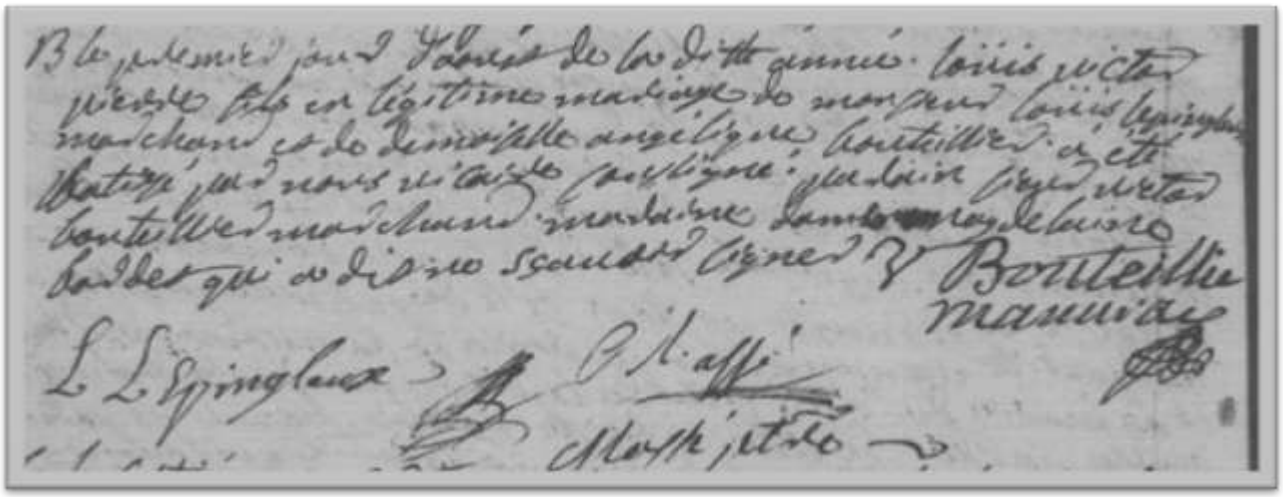

Il étudie le droit et est reçu avocat en 1776, à Montsabert, nous dit-il, près d'Angers. Sous l'ancien régime le métier d'avocat n'est pas un office vénal, il n'y a ni numerus clausus, ni achat de charge, il faut avoir au moins dix-sept ans, être licencié en droit et prêter serment chaque année.
Un jeune homme donc issu d'une petite bourgeoisie de village, qui doit avoir une certaine aisance pour avoir envoyé un de ses fils « aux écoles » !!!

[1] Voir l'article « l'affreuse journée du 9 juin 1815 ».
[2] Acte de baptême, AD 72, registre en ligne

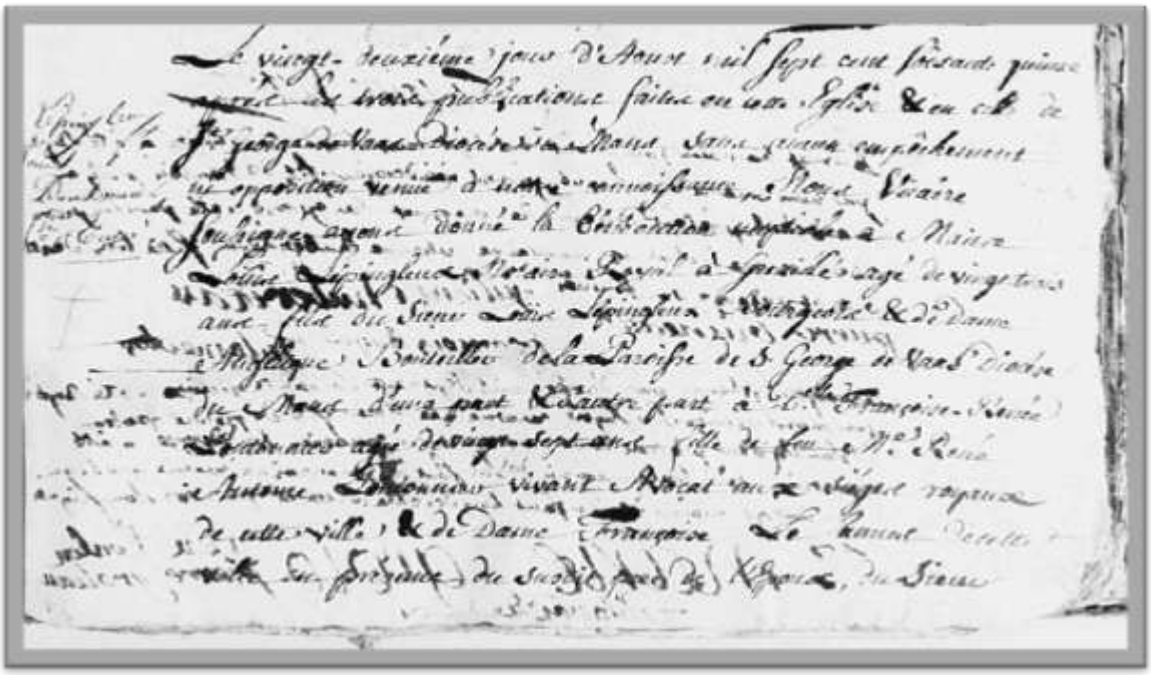

Il se marie le 22 août 1775[3] à Baugé, avec Françoise Renée Pontonnier, fille de feu René Antoine qui fut avocat à Baugé et Françoise Le Camus. Les frères de l'épouse sont dits « bourgeois de la ville de Baugé » pour l'aîné, avocat et maître chirurgien, pour les deux autres. Un mariage homogamique (à l'intérieur du même groupe social), rien de plus banal.

Du couple naissent six enfants, trois garçons et trois filles. Les trois premiers, Louis, Françoise et Rosalie sont nés à Grézillé, (dans le Maine-et-Loire aujourd'hui), où leur père est notaire royal, de 1776 à 1782. Les trois suivants sont nés au Lude, en 1784 et 1786, Victor et Pierre, des jumeaux et enfin Adèle.[4] Seuls Louis et Rosalie atteindront l'âge adulte et se marieront, les autres sont décédés en bas âge (Victor 3 semaines, Pierre 13 mois, Adèle 3 ans) ou jeune adulte, Françoise à 17 ans.

Pourquoi vient-il s'établir au Lude vers 1783/84 : espoir de meilleures affaires, rapprochement de Vaas et donc de ses vieux parents, qui décèderont en 1785 pour son père et 1786 pour sa mère, on ne peut le savoir.

Voilà notre notaire, bourgeois du Lude, installé avec femme et enfants, quand commence une nouvelle époque, riche en évènements qui bouleversent la société.

La société d'ancien régime est divisée en trois ordres, noblesse, clergé et tiers-état, mais à l'intérieur de chaque ordre, la naissance, le savoir, la fortune, les genres de vie multiplient les distinctions sociales. Du haut en bas de l'échelle, règne le malaise, crise de la petite noblesse et ressentiments du bas clergé, souvent dans la gêne et dédaignés par les puissants, bourgeoisie jalouse de la noblesse, qui rêve de considération, et aspire au pouvoir, paysans riches ou pauvres qui haïssent les droits féodaux, tout est en place pour le grand chambardement !

Notre notaire avait-il lu les philosophes des lumières ou connaissait-il le célèbre pamphlet de l'abbé Sieyès, on ne sait, mais il a adhéré totalement aux idées révolutionnaires et il rivalise à son échelle « ludoise » avec les orateurs des assemblées, Constituante puis Législative !

[3] Acte de mariage AD 49, registre en ligne
[4] Voir la fiche généalogique à la fin de l'article.

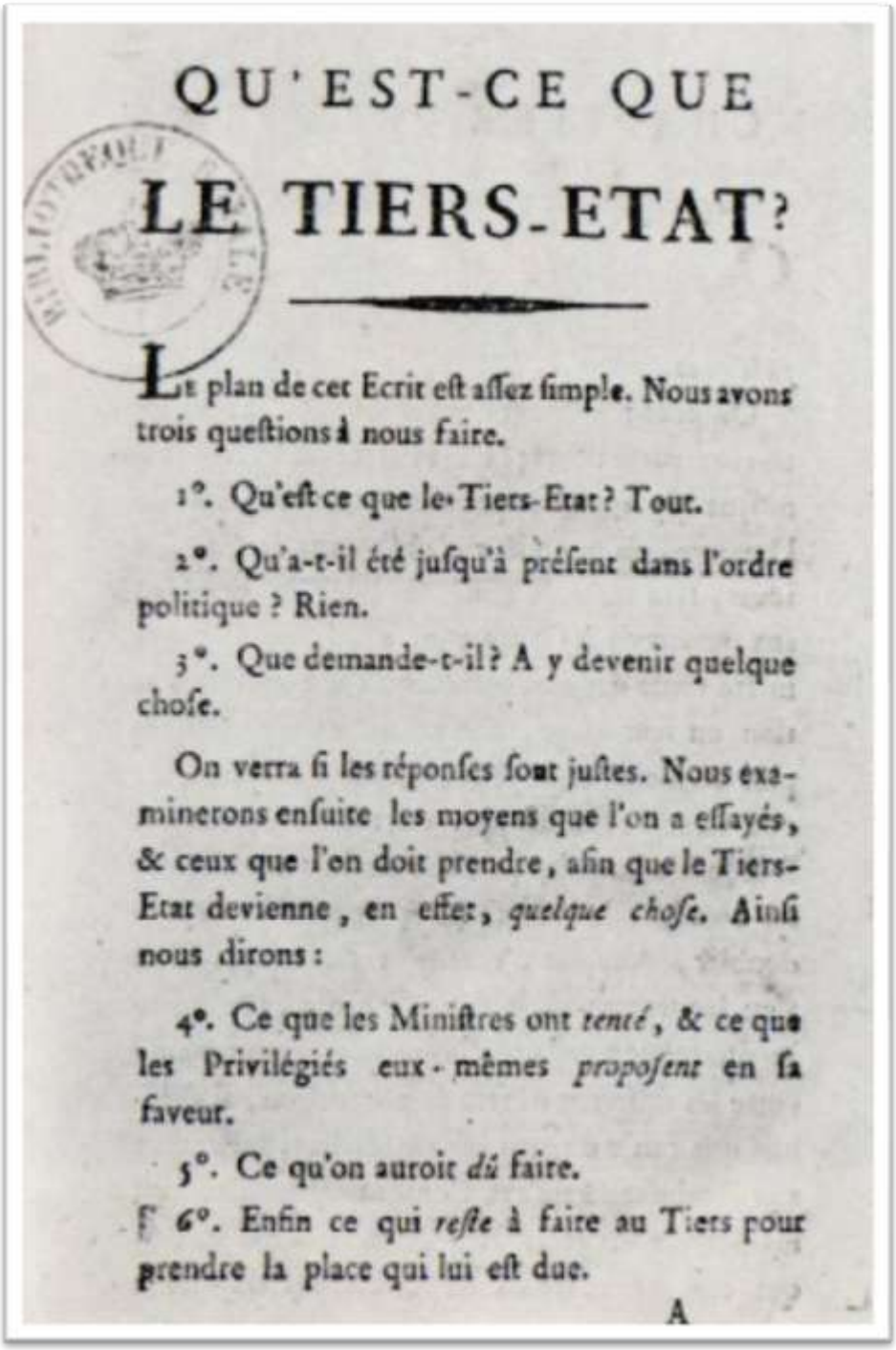

QU'EST-CE QUE

LE TIERS-ETAT?

Le plan de cet Ecrit eſt aſſez ſimple. Nous avons trois queſtions à nous faire.

1°. Qu'eſt ce que le Tiers-Etat? Tout.

2°. Qu'a-t-il été juſqu'à préſent dans l'ordre politique? Rien.

3°. Que demande-t-il? A y devenir quelque choſe.

On verra ſi les réponſes ſont juſtes. Nous examinerons enſuite les moyens que l'on a eſſayés, & ceux que l'on doit prendre, afin que le Tiers-Etat devienne, en effet, *quelque choſe*. Ainſi nous dirons:

4°. Ce que les Miniſtres ont *tenté*, & ce que les Privilégiés eux-mêmes *propoſent* en ſa faveur.

5°. Ce qu'on auroit *dû* faire.

6°. Enfin ce qui *reſte* à faire au Tiers pour prendre la place qui lui eſt due.

A

« Essai sur les privilèges» de l'abbé Sieyès paru en 1788

Voici Lepingleux engagé dans le mouvement révolutionnaire, il est élu capitaine de la garde nationale du Lude, il est membre du comité de surveillance et adhèrent de la « Société Populaire ».

Ouvrons le registre où il a conservé ses discours.

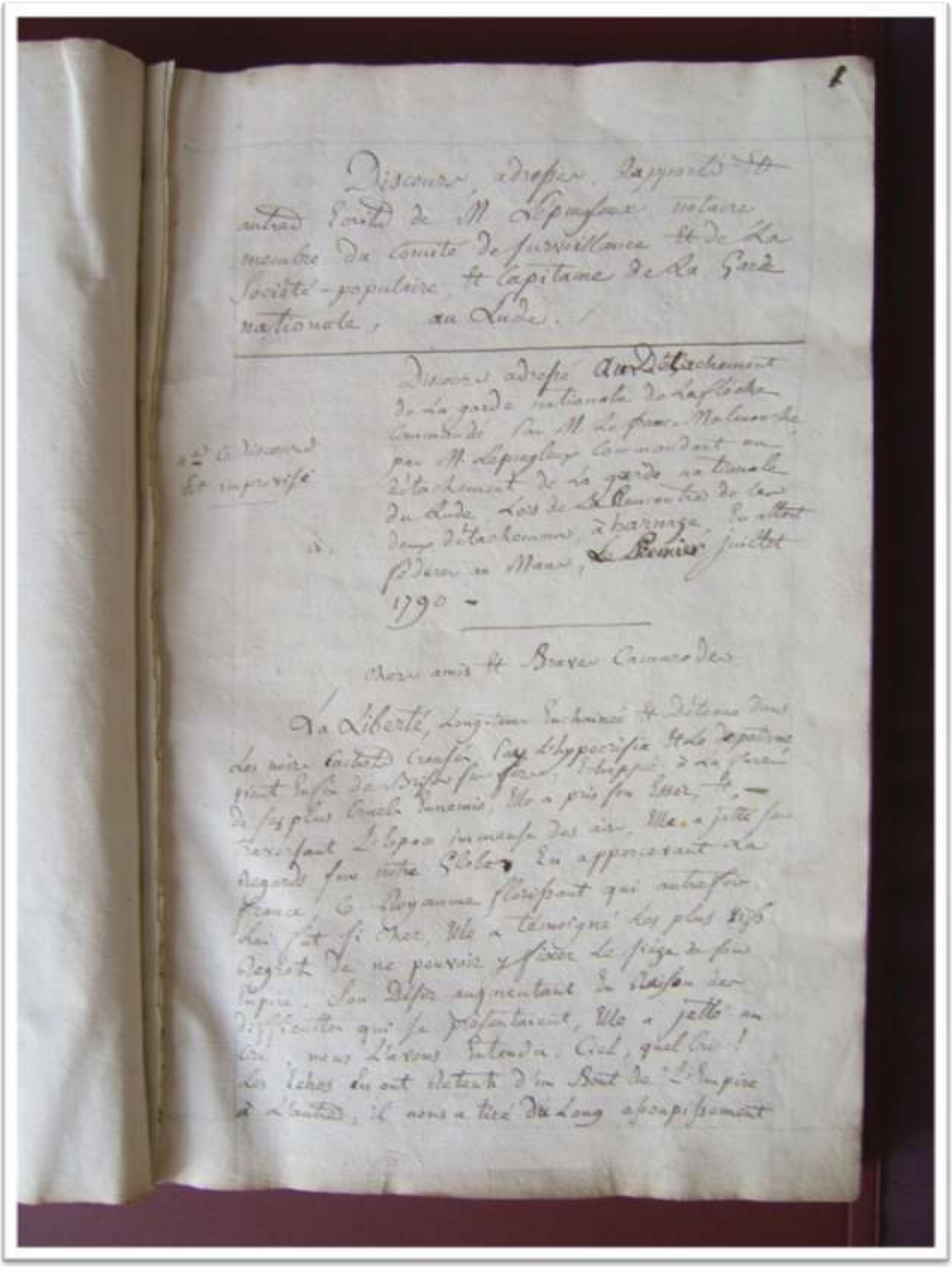

Discours, adresses, Rapports et autres Ecrits de M. Lépingleux notaire membre du comité de surveillance et de la société populaire, et capitaine de la garde nationale, au Lude.

1er ce discours fut improvisé

Discours adressé au détachement de la garde nationale de La Flèche commandé par M. Le [illegible] par M. Lépingleux commandant un détachement de la garde nationale du Lude lors de la rencontre de ces deux détachements à [illegible] en allant [à la] fédération au Mans, le premier juillet 1790 –

Chers amis et braves camarades

La Liberté, longtemps enchaînée et détenue dans les noirs cachots creusés par l'hypocrisie et le despotisme [illegible] de ses plus cruels ennemis, elle a pris son essor, et, traversant l'espace immense des airs, elle a jetté ses regards sur notre globe, en apercevant la France, ce royaume florissant qui autrefois lui fut si cher, elle a témoigné les plus vifs regrets de ne pouvoir y fixer le siège de son empire. Son désir augmentant en raison des difficultés qui se présentaient, elle a jetté un cri, nous l'avons entendu. Ciel, quel cri ! les échos en ont retenti d'un bout de l'empire à l'autre, il nous a tiré du long assoupissement

Les détachements de la Garde Nationale du Lude et de La Flèche se rendent au Mans pour la fête de la Fédération et prêter serment de fidélité à la Nation, [5] ils arrivent ensemble à Arnage le 1er juillet 1790 et voici des extraits du discours de Lepingleux, dont il précise qu'il est improvisé.[6]

« La liberté longtemps enchaînée et détenue dans les noirs cachots creusés par l'hypocrisie et le despotisme vient enfin de briser ses fers. Echappée à la fureur de ses plus cruels ennemis, elle a pris son essor et traversant l'immense espace des airs, elle a jeté ses regards sur notre globe. En apercevant la France, le royaume florissant qui autrefois lui fut si cher, elle a témoigné les plus vifs regrets de ne pouvoir y fixer le siège de son Empire. Son désir augmentait en raison des difficultés qui se présentaient. Elle a jeté un cri, nous l'avons entendu. Ciel, quel cri ! Les échos en ont retenti d'un bout de l'empire à l'autre, ils nous ont tiré du long assoupissement où nous étions plongés, nos yeux se sont décillés, nous avons aperçu oui nous avons vu la liberté, souriant avec cet air de douceur qui répand la sérénité et l'espoir dans les cœurs les plus froids……Dans un instant le nuage obscur dont nous étions enveloppé s'ouvre, se dissipe, une nouvelle aurore sortant du lit de Tithon[7], répand une lumière naissante, de tous côtés on entend des cris redoublés :Liberté, Liberté…… Partout les Français patriotes s'unissent et jurent de mourir pour la liberté, tous sont frères……nous allons fédérer avec de nouveaux frères, nous allons ensemble jurer sur l'autel de la patrie et à la face de l'univers de sacrifier pour elle jusqu'à la dernière goutte de notre sang »

Quelques jours plus tard, de retour au Lude : rapport aux administrateurs de la commune et à la garde nationale. Il détaille tout le périple du détachement parti le 30 juin du Lude et revenu une semaine après.

« *C'en est fait, l'aristocratie expirante ne pousse plus que de faibles soupirs ; ce monstre toujours avide de sang est forcé dans tous ses retranchements, encore un instant il n'est plus. Au mot Liberté, les Français se sont éveillés, tous sentent leur dignité. Longtemps avilis sous la tyrannie la plus infâme, ils ont secoué le joug odieux que leur avait imposé le pouvoir arbitraire, leurs fers sont tombés. Au respect servile qu'ils avaient pour leurs tyrans a succédé l'amour de la liberté, ils réclament leurs droits, tous s'empressent à l'envi de s'armer pour la plus belle des causes……nous avons déposé sur l'autel de la patrie vos cœurs et les nôtres, nous en avons fait l'hommage à la liberté, cette déesse si digne de nos adorations ;*

[5] A Paris elle a lieu le 14 juillet 1790, premier anniversaire de la prise de la Bastille, mais au Mans elle se situe le dimanche 4 juillet 1790.
[6] L'orthographe du texte est modernisée.
[7] Dans la mythologie grecque, Tithon est un prince troyen aimé par Eos, déesse de l'aurore

nous avons juré sur cet autel à la face de l'univers d'employer nos armes pour sa défense, de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de notre sang ; nous avons enfin juré de vivre ou mourir libres. »

Autre exemple, le 1er janvier 1792, il prononce un discours à « la société des amis de la Constitution » du Lude, où il expose longuement ce que sera la nouvelle fiscalité, et ensuite, pourquoi il faut défendre les prêtres « jureurs », et rejeter les prêtres « réfractaires ».[8]
Les considérations sur les impôts nouveaux ne favorisent pas vraiment les envolées lyriques, mais la religion et le clergé lui donnent l'occasion de retrouver son style !!!

« Le fanatisme, ce monstre avide de sang a dans tous les temps occasionné les plus affreux désordres. Les peuples les plus doux ont été mille fois victimes de sa férocité. La France ce beau royaume, a été dans des temps reculés en proie aux horreurs des guerres civiles qui ont englouti des générations, et l'on mise à deux doigts de sa perte, des fleuves de sang ont coulé dans son sein et des millions de citoyens se sont égorgés entre eux. Quelle était la cause de tant de malheurs : le fanatisme. Les hommes égarés, trompés par des prêtres séducteurs, plongeaient le poignard dans le sang de leurs amis, de leurs parents, de leurs frères, de leurs enfants mêmes, croyant servir la religion et la cause de Dieu.
Aujourd'hui les prêtres réfractaires tentent les mêmes moyens pour parvenir à opérer une contre-révolution, une bienheureuse contre-révolution qui leur remettrait en main le joug sous lequel ils veulent nous faire rentrer ; on les voit sans cesse occuper à semer parmi les citoyens le trouble et la discorde.»

[8] *Par décret de l'Assemblée nationale, et conformément à la constitution civile du clergé en date du 24 août 1790 tous les ecclésiastiques prêteront le serment exigé un jour de dimanche après la messe, en présence du conseil général de la commune et des fidèles. Ceux qui ne le prêteront pas seront réputés avoir renoncé à leur office et il sera pourvu à leur remplacement. »*
Le serment était le suivant:
« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »
Sources : wikipédia

Il n'est pas athée, mais il pourfend le clergé d'ancien régime.

« Le but de toute religion est de célébrer le créateur, l'auteur de la nature et de rendre les hommes meilleurs»……..

« Le fanatisme, l'hypocrisie, le cagotisme, sous des prétextes dont l'idée seule ferait rougir un homme bien pensant, avaient usurpé de nos imbéciles aïeux des biens immenses dont ils faisaient des fondations sous des qualifications pompeuses. Tantôt un riche benêt donnait d'excellentes fermes pour l'entretien de quelques dévots qui, sous le nom de moines s'engageaient à prier Dieu pour leur bienfaiteur et s'obligeaient de lui obtenir de la complaisante divinité un espace déterminé de terrain dans le Paradis en échange de celui dont il gratifiait les saints personnages. Voilà l'origine de la plupart des communautés rentées….(suit un paragraphe sur les revenus des abbés, prieurs, évêques)*….tous ces êtres que la raison nous engage à nommer des sangsues et des parasites, ont été privés de ces grands biens qui n'avaient d'autre utilité que celle d'alimenter la gourmandise, la paresse et l'oisiveté, et d'entretenir l'embonpoint d'une troupe nombreuse de fainéants bouffis d'orgueil et d'ambition. »*

« *Nos législateurs ....ont tout supprimé : plus de moines, plus d'abbés, de prieurs et de chanoines, plus de bénéfices. ……..Considérant enfin que la multiplicité des fonctionnaires publics [9]est quelquefois nuisible, nos sages représentants en ont réduit le nombre au simple nécessaire et ont supprimé grand nombre d'évêchés et de cures.*
Ces messieurs alors se sont mis à crier à l'anathème……..que Dieu était outragé cruellement, ils ont travaillé l'esprit des peuples en tous sens, ils les ont excités à la révolte tenant d'une main un crucifix et de l'autre une torche et un poignard.
L'assemblée nationale pour éviter les suites funestes d'une aussi affreuse conduite a prescrit un serment civique aux fonctionnaires, quelques uns clairvoyants et pénétrés du vrai esprit de la religion l'ont prêté, grand nombre l'ont refusé. »[10]

A la lecture de ses discours, pas de doute, il soutient totalement les nouvelles institutions et participe activement à la vie locale, au conseil communal et à la garde nationale, comme capitaine.
Il est donc bien un « révolutionnaire », et lors des incursions royalistes de 1799 et 1815, cela faillit lui coûter la vie. Sa maison fut mise à sac.

[9]Avec cette constitution, les membres du clergé sont payés par l'état.
[10] environ 50% de prêtres « jureurs » ou « constitutionnels » et 50% de « réfractaires », mais très peu d'évêques « jureurs ».

A-t-il profité de sa position pour s'enrichir lors de la vente des biens nationaux ? Dans l'inventaire dressé par Fortuné Legeay au XIX^{e} siècle, sur la vente des biens nationaux en Sarthe, et en cherchant sur Le Lude et les communes voisines, je n'ai trouvé qu'une seule fois le nom de Lepingleux : il a acquis pour 2600 livres, un champ clos de mur appartenant « au ci-devant hôpital du Lude », ce qui reste très modeste.

Qu'en est-il de l'homme privé ?

Il exerce toujours son métier de notaire (jusqu'au 1er janvier 1815).
En 1796, il perd sa femme, le 21 mars, et sa fille Françoise le 17 avril. Il lui reste deux enfants, Louis qui approche les 20 ans et Rosalie, 14 ans.

Louis devenu « chirurgien », épouse sa cousine Anne Adélaïde Pontonnier, à Baugé en 1802, et Rosalie épouse son cousin Louis Pontonnier, au Lude en 1803.
Voilà notre veuf quinquagénaire, bien seul, et la période révolutionnaire s'achève avec le Consulat. Le temps n'est plus aux discours enflammés, une page sanglante se tourne, une autre s'ouvre.

Quelques années plus tard, le 19 novembre 1817, au Lude, notre notaire, rentier âgé de 65 ans, se remarie à Catherine Leroux, une jeunesse de 31 ans, née au Lude, fille de Jean, cultivateur, et Catherine Charon.
Mais là, surprise, il légitime aussitôt deux enfants, deux garçons, Louis et Victor, nés à Château-du-Loir, le 26 octobre 1811 pour le premier, et le 30 septembre 1814, pour le second.
Ces deux actes de naissance nous indiquent à chaque fois que la mère est du Lude et qu'elle réside depuis six mois à Château-du-Loir. Dans le premier, elle est dite « sans état », dans le second « gouvernante ». On peut supposer sans trop de risque, que le notaire a fait deux enfants à sa « gouvernante », qu'elle allait cacher son état et accoucher à Château-du-Loir. Les prénoms donnés Louis et Victor sont les mêmes que ceux des fils du premier mariage ! Curieux, non ?
En 1817, il régularise la situation. Une fille, Angélique, nait le 10 juin 1818 à Saint Germain du Val, (aujourd'hui La Flèche), où il s'est retiré avec sa nouvelle famille.

Fiche familiale

LEPINGLEUX, Louis Victor Pierre

notaire au Lude

PARENTS

LEPINGLEUX, Louis **1719-1785**
marchand
BOUTEILLER, Angélique **1715-1786**
Mariés à Vaas le 13.9.1751

EVENEMENTS PERSONNELS

Bapt 1.8.1752 – Vaas
Décès 31.7.1826 - La Flèche –Ste Colombe à 73 ans

UNIONS

Famille 1 (mariage)
PONTONNIER, Françoise Renée ((c) 1748-1796)
Mariage : 22.8.1775 – Baugé lui 23 ans, elle 27 ans

Famille 2 (mariage)
LEROUX, Catherine
Mariage : 19.11.1817 - Le Lude lui 65 ans, elle 31 ans

ENFANTS

De l'union avec PONTONNIER, Françoise Renée

LEPINGLEUX, Louis
Naissance : 12.12.1776 - Grézillé
Union : avec **PONTONNIER, Anne**
Décès : 23.11.1849 (72 ans) - Vaas

LEPINGLEUX, Françoise
Naissance : 1.5.1778 - Grézillé
Décès : 17.4.1796 (17 ans) - Le Lude

LEPINGLEUX, Rosalie
Naissance : 7.11.1782 - Grézillé
Union : avec **PONTONNIER, Louis**
Décès : 8.12.1836 (54 ans) - Le Lude

LEPINGLEUX, Pierre
Naissance : 9.10.1784 - Le Lude
Décès : 7.11.1785 (12 mois) - Le Lude

LEPINGLEUX, Victor
Naissance : 9.10.1784 - Le Lude
Décès : 3.11.1784 (25 jours) - Le Lude

LEPINGLEUX, Adèle
Naissance : 2.1.1786 - Le Lude
Décès : 7.2.1789 (3 ans) - Le Lude

De l'union avec LEROUX, Catherine

LEPINGLEUX, Louis
Naissance : 26.10.1811 - Château-du-Loir
Décès : 13.3.1890 (78 ans) - La Flèche

LEPINGLEUX, Victor
Naissance : 30.9.1814 - Château-du-Loir

LEPINGLEUX, Angélique
Naissance : 10.6.1818 - La Flèche -St Germain du Val

NOTES ***Louis et Victor de la 2e union, sont nés hors mariage et légitimés au moment du mariage.***

Vraisemblablement cette union et surtout la légitimation des enfants ne sont pas du tout du goût de son fils aîné, qui voit là une partie du futur héritage lui passer sous le nez. Son fils Louis est établi « officier de santé » à Vaas, et a dû entreprendre une procédure contre son père, si j'en crois une lettre de Lepingleux père à Lepingleux fils, en date de décembre 1817, dans laquelle il se plaint de la conduite indigne d'un fils qui, sous l'influence de mauvaises personnes, a voulu le dépouiller, et *« l'a traîné devant les tribunaux sans qu'il ait pu savoir le pourquoi ».*
Cette lettre a été écrite au Vau, commune de Saint Germain du Val, peu de temps après son remariage.

C'est donc sur La Flèche, qu'il s'est retiré, et c'est là qu'il décède, à Ste Colombe, le 31 juillet 1826.

Il y a une erreur sur l'acte, il n'est pas veuf en second mariage.
Catherine Leroux se remarie à Ste Colombe le 25 novembre 1842 à Jean Joseph Fautra de Vendôme.

En conclusion, Louis Victor Lepingleux est assez représentatif de son époque : un homme issu du « tiers-état », qui a fait des études et acquis une certaine aisance, qui appartient à cette petite bourgeoisie qui adhère aux idées nouvelles et qui s'engage.

Sylvette Dauguet
Atelier généalogie et histoire locale
MJC LE LUDE
Février 2012